

# Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

## ÉDITORIAL

*Chères et chers membres de l'ACAT,*

**C**onnaissez-vous ces situations où, pris par une grande quantité de travail, on a l'esprit absorbé par les tâches à accomplir et les choses en suspens ? On se sent alors comme une taupe qui creuse sa galerie sous la surface du sol et produit des mottes de terre sans voir ce qui vit ou pousse dans ces monticules ou à côté. Tout autour, d'autres taupes s'activent mais on ne sait presque rien d'elles.

Qu'il est alors bienfaisant de s'accorder occasionnellement du temps pour considérer ses propres actions sous un autre angle, les comparer avec celles d'autres personnes et échanger sur les causes des problèmes ainsi que sur l'efficacité et les objectifs de son propre travail !

Maintes fois, les rencontres internationales de la FIACAT m'ont permis, de manière très instructive, de voir plus loin que le bout de mon nez. Ces rencontres rassemblent des personnes d'une grande diversité de pays, qui appartiennent toutes à la « famille de l'ACAT ». Dans leur engagement pour les droits humains, elles sont cependant confrontées à des réalités très différentes selon l'ancrage de la torture et de la peine de mort dans leur pays et la liberté que l'État leur laisse pour œuvrer à l'objectif de toutes les ACAT.

En vue du prochain Conseil international de la FIACAT à Abidjan, je souhaite à tous les participants et participantes des rencontres enrichissantes ainsi que de la clairvoyance et de l'ouverture à ce qui se passe un peu plus loin !



*B. Rýser*

Bettina Rýser  
Secrétaire générale

## CAMPAGNES

### Coop et le Xinjiang

Notre campagne du Vendredi saint 2021 (« Un peuple sans droit à l'existence ») dénonçait la répression des Ouïghours. Et l'appel urgent de mars interpellait les entreprises suisses vendeuses de vêtements au sujet du travail forcé des Ouïghours dans les plantations de coton et les manufactures chinoises. Nous vous remercions pour votre participation active à ces actions. **Notre Secrétariat a pu échanger avec des représentants et représentantes de Coop sur la politique commerciale du groupe en Chine.**

→ Vous trouverez plus d'informations sur cet échange sous [bit.ly/Coop-Chine](https://bit.ly/Coop-Chine)



### Double reconnaissance pour le mini-film de l'ACAT

Notre mini-film « La torture n'est pas une fatalité. C'est un crime » a été nommé pour le prix Edi. L'Edi-Award est la distinction officielle récompensant la qualité des productions de commande de films publicitaires, industriels et d'entreprise en Suisse. Seuls quelque 20% des films soumis sont nommés pour la « shortlist ». Notre mini-film a également atteint la « shortlist » du Berlin Commercial Festival. Dans les deux cas, cela n'a malheureusement pas suffi pour l'obtention d'une distinction, mais nous sommes fiers de cette reconnaissance ! KDB

Notre campagne vidéo est toujours disponible sur [www.acat.ch/fr/la-torture-est-un-crime](https://www.acat.ch/fr/la-torture-est-un-crime) ou auprès du Secrétariat. Vous pouvez bien entendu utiliser ces mini-films lors de vos manifestations.



De g. à dr. : Nekane Txapartegi (participante), Chris Santiago (réalisateur), Atila Ulcay (caméraman), Ibish Neziri (participant) et Katleen De Beukeleer (ACAT) lors de la remise des prix Edi.21 le 4 novembre 2021 à Zurich.

MEXIQUE : Pablo López Alavez

## 30 ans de prison pour avoir protégé l'environnement

Faussement accusé par la justice mexicaine, Pablo López Alavez, un indigène défenseur de l'environnement, croupit en prison depuis plus de 11 ans. Malgré l'intervention de plusieurs commissions, dont le Groupe de travail des Nations unies sur les détentions arbitraires, Pablo López Alavez reste détenu. Son épouse a dû s'exiler dans une autre région du Mexique.



IMAGE : OMCT

Pablo López Alavez est très engagé dans la défense des forêts et cours d'eau dans l'arrondissement d'Ixtlán (État d'Oaxaca), ressources qui sont à l'origine de rivalités entre habitants de San Miguel Aloápam et San Isidro Aloápam. Le 15 août 2010, la famille López Alavez est interceptée à San Isidro par une vingtaine d'individus encagoulés et vêtus de noir. Ces derniers brisent les vitres de la camionnette, s'en prennent à Yolanda Pérez Cruz, l'épouse de M. López Alavez, à ses filles de 22 et 25 ans et au petit-fils de 5 ans, tabassent et finissent par enlever M. López Alavez. Le 17 août 2010, l'Agence d'investigation de l'État (AEI) a indiqué que ce dernier était détenu à Etna (Oaxaca). M. López Alavez aurait été arrêté durant le raid du 15 août car il était accusé de deux meurtres et de huit tentatives d'assassinat d'habitants de San Miguel Aloápam en juin 2007. M. López Alavez a toujours nié toute implication dans ces crimes.

Le 13 octobre 2010, le Consejo Indígena Popular de Oaxaca Ricardo

Flores Magón (CIPO-RFM), organisation non-violente de défense des droits des autochtones, a porté plainte devant la Commission nationale des droits de l'homme contre la juge d'Etna, ainsi que contre le ministère public. Un juge fédéral a ensuite sommé en vain la juge de justifier le mandat d'arrêt émis à l'encontre de Pablo López Alavez.

Entre 2010 et 2015, M. López Alavez a reçu le soutien du Bureau du médiateur pour la Défense des droits humains du peuple d'Oaxaca (DDHPO) ainsi que du CIPO-RFM. Ces institutions ont mis en avant nombre d'irrégularités dans la procédure lancée contre M. López Alavez, l'arbitraire de sa détention et ont conclu à la libération de ce dernier. En 2017, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a également condamné la détention de Pablo López Alavez. Ce groupe d'experts considère que la véritable raison de l'arrestation et de la poursuite de M. López Alavez est son activité de défenseur des droits environnementaux et humains en faveur de sa communauté. En dépit de ces soutiens, la peine de 30 ans d'emprisonnement à l'encontre de M. Alavez a été confirmée en novembre 2018. M. López Alavez est ainsi privé de liberté depuis onze ans et deux mois. Quant à son épouse, la défenseuse de l'environnement Yolanda Pérez Cruz, elle a été victime d'agressions, et de menaces en représailles de son action en faveur de son mari et a dû quitter sa région.

SOURCES : ACAT-Espagne-Catalogne / Consejo Indígena Popular de Oaxaca Ricardo Flores Magón / ACAT-Belgique



**Dans la lettre d'intervention au président du Mexique**, il est rappelé que selon la recommandation 23/2017 du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, la détention de M. López Alavez a contrevenu aux articles 19, 20 et 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), ainsi qu'aux articles 14, 19, 21, 22 et 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PICDP). Vu la gravité du cas, il est ainsi demandé au président du Mexique d'intervenir afin que Pablo López Alavez soit libéré, que sa condamnation soit annulée et que des réparations financières lui soient octroyées à lui et à sa famille, en guise de compensation pour les souffrances et graves préjudices endurés.

### Lettre au président du Mexique

Lic. Andrés Manuel López Obrador  
Presidente de los Estados Unidos Mexicanos  
Palacio Nacional  
Plaza de la Constitución, s/n  
Centro Cuauhtémoc  
06066 – Ciudad de México  
MÉXICO

**Port** : 2.00 fr. (courrier A)

**Twitter** : @GobiernoMX

### Copie à l'ambassade en Suisse

Ambassade du Mexique en Suisse  
Chancellerie  
Weltpoststrasse 20  
3015 Berne

**Port** : 1.00 fr. (courrier A)

**Email** : informacionsui@sre.gob.mx

Délai d'intervention : **15 décembre 2021.**  
**Merci beaucoup !**

## Bonnes nouvelles

### BURUNDI

À la mi-octobre 2021, la FIACAT a informé que **Germain Rukuki** était désormais en sécurité en Belgique, où il a été exfiltré. Fin juin 2021, la condamnation de Germain avait été réduite de 32 ans à 1 an d'emprisonnement. Compte tenu de la détention



déjà effectuée, Germain avait été libéré peu après le jugement. Accueilli et soutenu par diverses ONG dont l'ACAT-Belgique, Germain a déposé une demande d'asile et va commencer une nouvelle vie en Belgique. La procédure va cependant durer un certain temps, de même que la demande de regroupement familial pour ses proches qui se trouvent toujours réfugiés dans un pays voisin du Burundi.

SOURCES : FIACAT / ACAT-Belgique • FU 16.11.21 / SECR 23.04.21 et 21.05.21 / FU 20.04.20 / SECR 09.12.20 / FU 10.11.20 / FU 17.09.19 / AU / SECR 15.08.19 / SECR 25.07.19 / FU 14.05.19 / NdV 23.04.19 / FU 22.01.19 / FU 18.09.18 / AU 19.06.18 / FU 15.05.18 / SECR 08.08.17

## Mauvaises nouvelles

### AZERBAÏDJAN

Le 9 octobre 2021, le tribunal de district de Surakhani a rejeté le recours fait par **Mammad Elchin** demandant le remplacement du reste de sa peine de prison, soit par une peine avec sursis, soit par une peine alternative à la prison. La cour a avancé que même si M. Elchin n'avait pas commis de viola-



tion du règlement pénitentiaire, il n'avait pas plaidé coupable pour les charges portées contre lui. L'état de santé de M. Elchin s'est fortement détérioré en prison, vu le peu de soins qu'il reçoit. M. Elchin, avocat et défenseur des droits humains, avait été arrêté en mars 2020 à son domicile, quelques jours

après avoir publié un rapport critique sur la situation des droits humains en Azerbaïdjan. Cela fait plusieurs années que Mammad Elchin est harcelé par les autorités. Le 14 octobre 2020, il a été condamné à quatre ans de prison. Son procès a été considéré comme inéquitable.

SOURCE : OMCT-FIDH • FU 10.11.20 / AU 14.07.20

#### Abréviations :

FU : follow-up • SECR : intervention du Secrétariat  
AU : appel urgent • NdV : Nuit des Veilleurs

## Interventions à l'étranger et en Suisse

Le Secrétariat de l'ACAT-Suisse intervient à de nombreuses reprises, en Suisse ou dans le monde, pour défendre les droits humains et soutenir des victimes de violations de droits humains, que ce soient des défenseurs des droits humains ou de simples citoyens, à l'aide de lettres conjointes, d'appels internationaux, d'interventions écrites aux autorités ou de rapports thématiques en soutien à des avocats ou d'autres ONG. Ces derniers mois, le Secrétariat de l'ACAT-Suisse a ainsi soutenu **Abdul-Hadi Al-Khawaja** détenu arbitrairement au **Bahreïn**, la société civile réprimée au **Bélarus**, dont la suisse-bélarusse **Natalia Hersche** arbitrairement condamnée et détenue dans ce pays, les demandeurs d'asile d'**Afghanistan**, les **femmes migrantes en Europe** ayant été victimes de violences, et les défenseurs des droits humains lourdement condamnés et emprisonnés au **Vietnam** ainsi qu'aux Émirats arabes unis, dont **Mohammed Al-Roken** et **Ahmed Mansoor**. L'ACAT-Suisse est également en contact avec un **détenu au Mexique, dont la fille a été victime de viol et de disparition forcée**. Notre Secrétariat envisage le dépôt d'une plainte au Comité des disparitions forcées (CED) des Nations unies.

En Suisse, nous sommes intervenus dans le cas d'un **jeune détenu dans une clinique psychiatrique à Zürich**. L'ACAT a aussi réussi, pour l'instant, à faire repousser l'expulsion d'un **détenu Afghan** vers son pays d'origine et a aidé à obtenir, via le Comité des Nations unies contre la torture (CAT), la suspension d'extradition vers la Russie d'un **citoyen russe**. Ce dernier court de grands risques d'y être soumis à la torture, voire à une exécution extrajudiciaire.

L'ACAT-Suisse suit toujours le dossier de sa **dénonciation pénale** de 2018, lancée contre l'organisateur de l'**exposition de corps plastinés « Echte Körper » à Berne**. Une procédure pénale est encore pendante au tribunal. Le responsable de l'exposition est accusé d'atteinte à la paix des morts, pour avoir exposé ces corps sans l'autorisation des ayants droit. Ces derniers pourraient être des citoyens chinois persécutés par le régime de Pékin, respectivement leurs familles. Une audience est prévue au tribunal régional de Berne-Mittelland en février 2022. En cas de condamnation de l'accusé, ce serait une deuxième formidable victoire de l'ACAT-Suisse dans ce dossier : le tribunal cantonal vaudois avait interdit la même exposition à Lausanne en automne 2018. DJ

## FIACAT : Conseil international

Nous sommes très heureux de pouvoir retrouver bientôt nos collègues des ACAT de différents pays ! **Les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2021**, une session extraordinaire du Conseil international de notre organisation faïtière FIACAT se tiendra à Abidjan, la capitale de la Côte d'Ivoire. L'objectif de cette réunion est de définir une stratégie pour les années à venir. Deux consultants externes accompagneront la session. Katleen De Beukeleer représentera l'ACAT-Suisse à Abidjan. KDB

## Lausanne : Villes pour la vie, villes contre la peine de mort

À l'occasion de la journée mondiale « Villes pour la vie, villes contre la peine de mort » du 30 novembre 2021, le **groupe ACAT-Saint-François de Lausanne** et trois autres ONG proposent :

- une conversation téléphonique avec Alonzo Burgess, condamné à mort ;
- la lecture de textes de condamnés à mort par Rita Gay, comédienne ;
- une création musicale par Joséphine Maillefer.

**Date :** samedi 27 novembre 2021 à 19h00

**Lieu :** Maison de quartier de la Pontaise, Rue de la Pontaise 33, Lausanne

**Infos :** Entrée libre, petite restauration, chapeau à la sortie. Certificat COVID indispensable !

**Contact :** Philippe de Vargas (phdevargas@citycable.ch)

## NOUVELLES DU SECRÉTARIAT

Le **Secrétariat de l'ACAT-Suisse à Berne sera fermé** du 24 décembre 2021 au 7 janvier 2022. Nous serons heureux de vous retrouver ensuite ! En raison des changements à venir dans l'équipe du Secrétariat, **la date du premier envoi** aux membres de

2022 n'est pas encore connue. Toutefois, vous recevrez, avec le prochain envoi, une vue d'ensemble de toutes nos publications pour l'année à venir. Merci de votre compréhension ! Les membres du Comité et du Secrétariat vous **remercient du fond du**

**cœur pour votre engagement au service des objectifs de l'ACAT-Suisse** et espèrent pouvoir continuer à compter sur votre soutien l'année prochaine. Ensemble, continuons à œuvrer pour un monde sans torture ni peine de mort. YS

## BÉNÉDICTION

**C**ette année qui fut celle de nos 40 ans sera bientôt terminée ... Est-ce que vous vous affairez déjà à préparer l'Avent et la période des fêtes ? Ou est-ce que des soucis et de l'incertitude vous empêchent de vous réjouir ? Peut-être pouvons-nous trouver du courage et de la confiance dans ces mots du Père Robert Riber :

*« Allume une flamme dans tes yeux,  
C'est l'Avent.*

*Regarde autour de toi,  
on a soif de lumière et de paix.  
Allume une étoile dans ton ciel,  
C'est l'Avent.*

*Elle dira à ceux qui cherchent  
qu'il y a un sens à toute vie. »*



*Nous vous souhaitons,  
ainsi qu'à celles et ceux  
que vous aimez, un  
temps de l'Avent lumineux  
et un joyeux Noël.  
Que la nouvelle année  
nous garde tous et toutes  
en excellente santé et  
nous apporte de nombreux  
moments de joie. Et que  
notre espoir de paix et  
de justice soit récompensé !*

## IMPRESSUM

**Éditrice** ACAT-Suisse **Rédaction** Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Dominique Joris (DJ, appels urgents, d.joris@acat.ch), Bettina Ryser (BR), Yvette Spicher (YS) **Conception** Katleen De Beukeleer **Traduction** Solenne Rocher **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Images** Sauf mention spécifique : ACAT-Suisse **Prochaine édition** début 2022

**ACAT-Suisse** – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture  
Speichergasse 29 • case postale • CH-3001 Berne  
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch  
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



**Votre don en  
bonnes mains.**